

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

L'an deux mille vingt-deux, et le douze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DARRIEUMERLOU Aurélie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - LEMBEYE Grégory.

EXCUSES : BIDART Thibault - DELAGE Véronique - Odette DIBON - EYHERABURU Mélanie - LAGADEC Marie-Pierre.

La Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour la période du 05 avril 2022 au 07 juillet 2022, afin de venir en renfort au personnel technique (assurer l'entretien des bâtiments communaux et assurer les fonctions de service à la cantine). Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 28h.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 371. En outre, la rémunération comprendrait les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques par délibération du Conseil municipal en date du 5 juin 2018.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE - la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique pour la période du 05 avril 2022 au 07 juillet 2022 représentant 28h de travail par semaine en moyenne ;
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 371 ;

AUTORISE la Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.



La Maire,
Maïder BEHOTEGUY